Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213500689-20251125-D25112025210DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 19 novembre 2025.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BOUCHONNEAU Romain (présent à partir de la question N°199), BROSSAULT Serge, CADIEU Jean-Paul, COCHERIE Daniel, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DEVILLE Danielle, DROUILLÉ Jérémie, GUÉRIN Florence, JOUALLAND Estelle, LE BALC'H Hubert, LEBLANC Marie-Christine, LECLAIR Catherine, LEVIEUX Élise, PERCHAIS Éric, PICOT Sonia.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur BOUCHONNEAU Romain (absent de l'approbation du compte rendu à de la question N°198), Monsieur COCONNIER Vincent (procuration à Madame DEVILLE Danielle), Madame GUIBOREL Catherine.

ABSENTS NON EXCUSÉS : Monsieur BARTEAU Vincent, Madame BOIVIN Sabrina, Madame DUGUÉPÉROUX Carole.

SECRÉTAIRE : Monsieur DESBLÉS Hubert.

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 25
. présent(s) ou représenté(s) : **20** (*de l'approbation du compte rendu à la question N°198*)
21 (*à partir de la question N°199*)
. absent(s) et non représenté(s) : **5** (*de l'approbation du compte rendu à la question N°198*)
4 (*à partir de la question N°199*)

OBJET : MARCHÉ DE FOURNITURES DE DENRÉES ALIMENTAIRES – 2025
Accord-cadre – Avenant au lot 1 (N°2414)

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213500689-20251125-D25112025210DE-DE

Délibération N°2025/210 du Conseil Municipal du 25 novembre 2025
Publiée le 27 novembre 2025

MARCHÉ DE FOURNITURES DE DENRÉES ALIMENTAIRES – 2025
Accord-cadre – Avenant au lot 1 (N°2414)

VU le Code de la Commande Publique, notamment les dispositions de l'article R.2194-8 ;

VU la délibération n°2024/199 adoptée par le Conseil Municipal le *18 décembre 2024* attribuant l'accord-cadre de fourniture de denrées alimentaires pour 2025 pour un montant maximum de 177 600,00 euros hors taxes ;

CONSIDÉRANT que le montant maximum du lot 1 *Épicerie* est de 12 000 euros hors taxes mais que le montant restant pour l'année 2025 est insuffisant pour répondre au besoin des restaurants scolaires ;

Il est ainsi proposé d'augmenter le montant maximum du lot 1 à 13 200 euros hors taxes, soit une augmentation de 10 %. Le montant maximal global de l'accord-cadre serait alors de 178 800 euros hors taxes.

Suite à la présentation du sujet en commission MAPA le *12 novembre 2025*,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

1°) D'AUGMENTER le montant maximum du lot 1 Épicerie à 13 200 euros hors taxes et le nouveau montant maximum de l'accord-cadre à 178 800 euros hors taxes ;

2°) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

MAIRIE DE CHATEAUBOURG 35 (Ille-et-Vilaine)

Teddy RÉGNIER

Le Secrétaire de séance,
Hubert DESBLÉS

Nombre d'élus présents ou représentés : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstentions : 0	Ne participe(nt) pas au vote : 0